

voulu que la Puissance et la Sagesse, constituant l'ordre et la justice, passassent par sa loi pour arriver jusqu'à l'homme. Aussi, comme on l'a reconnu sur la terre, c'est de la miséricorde divine que dérive le système de la réparation (1). Le principe de la miséricorde reparait sur tous les points de l'exposé que l'Église nous donne de ce merveilleux système; et l'on s'aperçoit que c'est l'Esprit-Saint qui depuis lors agit en nous.

Les dons naturels, qui étaient la grâce spéciale de la création, sont le fruit de l'amour; les dons surnaturels, qui ont été la grâce de la rédemption, sont le fruit de la miséricorde. Les dons de la création nous avaient été accordés en vertu de la *bonté* du Créateur; mais les dons de la sanctification nous sont accordés en vertu des *mérites* du Verbe. Et voilà pourquoi le Saint-Esprit se répand avec tant d'abondance.

Le Saint-Esprit s'annonce d'une manière extérieure par la prédication de la loi; et il opère d'une manière intérieure par la production de la Foi. Car le premier effet de l'union de la grâce divine et de la coopération humaine, c'est la Foi. L'homme, dit Saint-Augustin, commence à recevoir la grâce, dès qu'il commence à croire en Dieu. Or, la Foi est un retour en nous de la vie de l'absolu.

On n'a pas assez observé tout ce qu'il y a dans la Foi; quoique un germe, elle est tout ce qu'il y a de plus complet. Dans la Foi est une triple action de la raison, du cœur et de la volonté. On ne croit que ce que l'on sait, on ne croit que ce que l'on aime, on ne croit, chose dont on n'est pas assez persuadé, que ce que l'on est décidé à croire. La Foi est un acte d'adhésion de toute la nature humaine.

(1) « Le pécheur est rappelé dans le Ciel par la pure miséricorde divine. »

Concil. Trident. Sess. VI, C. 5.